



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Province de Québec
MRC de Drummond

Conseil des maires et mairesses de la MRC de Drummond

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des maires et mairesses de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue à Drummondville, en la salle du conseil de la MRC, 436 rue Lindsay, le mercredi **10 avril 2019 à 20 h**, le tout conformément aux dispositions du Code municipal et au règlement MRC-754.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Alexandre Cusson	préfet
Yves Grondin	représentant de Drummondville
Michel Noël	maire de Durham-Sud
Jean Parenteau	maire de L'Avenir
François Parenteau	maire de Lefebvre
Albert Lacroix	maire de Saint-Eugène
Sylvain Jutras	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village
Stéphane Dionne	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Guy Lavoie	maire de Saint-Bonaventure
Hélène Laroche	mairesse de Saint-Cyrille-de-Wendover
Jean-Guy Hébert	maire de Sainte-Brigitte-des-Saults
Richard Kirouac	maire suppléant de Saint-Edmond-de-Grantham
Thérèse Francoeur	mairesse de Saint-Félix-de-Kingsey
Nathacha Tessier	mairesse de Saint-Germain-de-Grantham
Robert Julien	maire de Saint-Guillaume
Diane Bourgeois	mairesse de Saint-Lucien
Line Fréchette	mairesse de Saint-Majorique-de-Grantham
Benoit Bourque	maire de Saint-Pie-de-Guire
Carole Côté	mairesse de Wickham

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Alexandre Cusson, préfet.

Sont également présents :

M. Guy Drouin, directeur général et secrétaire-trésorier
Me Michel Royer, greffier et secrétaire-trésorier adjoint
Mme Valérie Carrère, directrice des services techniques



1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES

Le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'appel des présences.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MRC12282/04/19

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé,

Il est proposé par Guy Lavoie
Appuyé par Yves Grondin
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance en y effectuant une modification. Le point 7 D) est retiré.

L'ordre du jour se lit maintenant comme suit :

1. Mot de bienvenue et présences

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal du conseil du 13 mars 2019

4. Dépôt du procès-verbal du CAP du 5 mars 2019

5. L'agenda de la MRC

6. Finances

- A) Comptes à payer / Dépôt du rapport
- B) État financier 2018 de l'Éco-Centre / Dépôt du rapport

7. Administration

- A) Règlement numéro MRC-866 abrogeant le règlement MRC-841 relatif à la déclaration de compétence dans le domaine de l'implantation, de l'entretien et de l'exploitation d'un réseau de télécommunications à large bande passant par fibre optique et déterminant les modalités et conditions administratives et financières relatives à l'exercice du droit de retrait / Avis de motion et présentation du règlement
- B) Règlement numéro MRC-867 abrogeant le règlement MRC-842 ayant pour objet de décréter un emprunt pour les services professionnels et les demandes de permis dans le cadre de l'étude d'ingénierie détaillée visant l'implantation d'un réseau de fibre optique / Avis de motion et présentation du règlement
- C) Forêt Drummond / Règlement d'emprunt en cours – Utilisation d'un surplus disponible



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

~~D) Forêt Drummond / Nomination & embauche d'un directeur pour la forêt~~

E) Les politiques dans la MRC de Drummond

E.1) Politique de dépenses / Adoption

E.2) Politique des conditions de travail du personnel / Adoption

E.3) Politique sur les mesures disciplinaires / Adoption

E.4) Politique sur les vacances annuelles / Adoption

E.5) Politique sur le harcèlement psychologique et sexuel / Adoption

F) Comité culturel / Nomination

8. Évaluation

A) Rapport sur la tenue à jour des rôles

9. Aménagement

A) Rapport du comité consultatif agricole (CCA)

A.1) Appui à une demande d'exclusion – Saint-Germain-de-Grantham – Chemin Yamaska

B) Rapport du comité d'aménagement (CAM)

C) Approbation de modifications à des règlements et du plan d'urbanisme

C.1) Drummondville

C.1.1) Règlement RV19-5070

Créer l'affectation résidentielle de moyenne à forte densité (R2) à même une partie de l'affectation industrielle de prestige (I1)

C.1.2) Règlement RV19-5079

Modifier les grilles des usages et des normes et le texte pour les services d'aqueduc et d'égout, les types de matériaux de revêtement extérieur permis, etc.

C.1.3) Règlement RV19-5080

Modifier des dispositions du règlement de lotissement concernant la largeur minimale des emprises de voies de circulation et des sentiers piétons

C.2) Saint-Bonaventure

C.2.1) Règlement n° 296-2018

Révision du plan d'urbanisme en concordance au SADR

C.2.2) Règlement n° 297-2018

Révision du règlement de zonage en concordance au SADR



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

- C.2.3) Règlement n° 298-2018
Révision du règlement de lotissement en concordance au SADR
 - C.2.4) Règlement n° 299-2018
Révision du règlement de construction en concordance au SADR
 - C.2.5) Règlement n° 300-2018
Révision du règlement relatif aux permis et certificats en concordance au SADR
 - C.2.6) Règlement n° 301-2018
Adoption d'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale en concordance au SADR
 - C.2.7) Règlement n° 302-2018
Adoption d'un règlement sur les restrictions à la délivrance de permis et certificats en raison de contraintes
- C.3) Saint-Majorique-de-Grantham
- C.3.1) Règlement 554-19
Créer la zone A9 à même la zone A3, afin d'y autoriser un usage additionnel

10. Gestion des cours d'eau

- A) Abrogation du règlement MRC-229 : Règlement amendant le règlement n° 189 relatif au cours d'eau appelé rivière Cacouna concernant les branches dudit cours d'eau situées dans les Municipalités de Saint-Nicéphore et de Drummondville / Adoption

11. Matières résiduelles

- A) Comité de gestion des matières résiduelles / Dépôt du rapport
- B) Plan de gestion des matières résiduelles – Rapport annuel 2018 / Adoption du rapport

12. Sécurité publique

- A) Fonds dédié / Approbation des projets
- B) Comité de sécurité publique / Dépôt du rapport
- C) Comité de sécurité incendie / Dépôt du rapport

13. Développement économique, social et culturel

- A) Fonds culturel / Approbation des projets
- B) Comité culturel / Dépôt du rapport



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

- C) Sondage sur les besoins et intérêts de la population de la MRC / Mandat
- D) Compte-rendu de la rencontre du Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec / Dépôt du rapport
- E) Comité du transport collectif / Dépôt du rapport
- F) Projet des « Boîtes à jeux » / Autorisation

14. Correspondance

- A) Demandes d'appui
- B) Informations générales

15. Divers

16. Période de questions

17. Levée de la séance

N.B. : Prenez note que l'horaire d'été des bureaux de la MRC de Drummond sera de 8 heures à midi et de 13 heures à 16 heures, à compter du 6 mai 2019 jusqu'au 20 septembre 2019 inclusivement.

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2019

MRC12283/04/19

Il est proposé par Jean-Guy Hébert
Appuyé par Sylvain Jutras
ET RÉSOLU

D'ADOPTER et DE SIGNER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 13 mars 2019.

ADOPTÉ

4. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CAP DU 5 MARS 2019

Le secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal de la séance du comité administratif et de planification du 5 mars, tel qu'adopté par ce dernier.



5. L'AGENDA DE LA MRC

La liste des rencontres auxquelles ont participé les membres du conseil pour le mois d'avril 2019 est déposée pour information.

6. FINANCES

A) COMPTES À PAYER / DÉPÔT

Conformément aux règlements MRC-753, MRC-754 et MRC-756, le secrétaire-trésorier dépose et présente un rapport détaillé des dépenses autorisées pour le mois d'avril 2019. Il n'y a pas de question.

Avril 2019

Factures incompressibles acquittées	522 039,50 \$
Factures approuvées	56 649,47 \$
Rémunérations	10 353,92 \$
Allocations de dépenses	5 176,96 \$
Remboursement des dépenses	172,80 \$

B) ÉTAT FINANCIER 2018 DE L'ÉCO-CENTRE / DÉPÔT DU RAPPORT

Monsieur Alexandre Cusson dépose l'état financier 2018 de l'Éco-Centre. Le bilan est très positif. Il n'y a aucune question.

7. ADMINISTRATION

A) RÈGLEMENT NUMÉRO MRC-866 ABROGEANT LE RÈGLEMENT MRC-841 RELATIF À LA DÉCLARATION DE COMPÉTENCE DANS LE DOMAINE DE L'IMPLANTATION, DE L'ENTRETIEN ET DE L'EXPLOITATION D'UN RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATIONS À LARGE BANDE PASSANTE PAR FIBRE OPTIQUE ET DÉTERMINANT LES MODALITÉS ET CONDITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES RELATIVES À L'EXERCICE DU DROIT DE RETRAIT / AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT

AVIS DE MOTION est donné par Stéphane Dionne à l'effet que, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, sera soumis pour adoption du règlement numéro MRC-866 abrogeant le règlement MRC-841 relatif à la déclaration de compétence dans le domaine de l'implantation, de l'entretien et de l'exploitation d'un réseau de télécommunications à large bande passante par fibre optique et déterminant les modalités et conditions administratives et financières relatives à l'exercice du droit de retrait.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

L'objet du règlement MRC-866 est d'abroger le règlement MRC-841 étant donné la non-réalisation du projet de fibre optique dans les municipalités participantes de la MRC de Drummond.

Copie du projet de règlement MRC-866 est remise à tous les membres du conseil de la MRC de Drummond conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1).

B) RÈGLEMENT NUMÉRO MRC-867 ABROGEANT LE RÈGLEMENT MRC-842 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UN EMPRUNT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS ET LES DEMANDES DE PERMIS DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE D'INGÉNIERIE DÉTAILLÉE VISANT L'IMPLANTATION D'UN RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE / AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT

AVIS DE MOTION est donné par Jean-Guy Hébert à l'effet que, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, sera soumis pour adoption règlement numéro MRC-867 abrogeant le règlement MRC-842 ayant pour objet de décréter un emprunt pour les services professionnels et les demandes de permis dans le cadre de l'étude d'ingénierie détaillée visant l'implantation d'un réseau de fibre optique.

L'objet du règlement MRC-867 est d'abroger le règlement MRC-842, étant donné la non-réalisation de l'objet du règlement et la non-utilisation de toutes les sommes disponibles pour l'emprunt en lien avec le projet de fibre optique dans les municipalités participantes de la MRC de Drummond.

Copie du projet de règlement MRC-867 est remise à tous les membres du conseil de la MRC de Drummond conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1).

C) FORÊT DRUMMOND / RÈGLEMENT D'EMPRUNT EN COURS – UTILISATION D'UN SURPLUS DISPONIBLE

MRC12284/04/19

CONSIDÉRANT QU'il existe un solde disponible d'un règlement d'emprunt fermé de 184 000 \$ pour l'exercice financier finissant le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce montant devrait être utilisé pour réduire l'emprunt lors du refinancement prévu en août 2023;

CONSIDÉRANT la présentation et la recommandation du vérificateur financier de la MRC lors du conseil du 13 mars 2019;

CONSIDÉRANT les discussions des membres du conseil à cet effet;

Il est proposé par Nathacha Tessier
Appuyé par Diane Bourgeois
ET RÉSOLU

DE SUIVRE la recommandation du vérificateur financier.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

D'UTILISER lors du refinancement du règlement d'emprunt fermé de la MRC, en août 2023, le solde disponible de 184 000 \$ pour réduire ledit emprunt.

ADOPTÉ

E) LES POLITIQUES DANS LA MRC DE DRUMMOND

E.1) Politique de dépenses / Adoption

MRC12285/04/19

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux orientations de la direction générale, il y avait lieu de procéder à une mise à jour des politiques relatives à la gestion des ressources humaines, dont certaines étaient désuètes;

CONSIDÉRANT QUE le comité du personnel a été saisi de la révision de ces politiques, en appui à la direction de la MRC et qu'une révision complète a été effectuée;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité du personnel;

Il est proposé par Robert Julien

Appuyé par Yves Grondin

ET RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'adoption de la politique de dépenses, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution et qu'un exemplaire soit distribué à chaque employé de la MRC de Drummond.

ADOPTÉ

E.2) Politique des conditions de travail du personnel / Adoption

MRC12286/04/19

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux orientations de la direction générale, il y avait lieu de procéder à une mise à jour des politiques relatives à la gestion des ressources humaines de la MRC de Drummond, dont certaines étaient désuètes;

CONSIDÉRANT QUE le comité du personnel a été saisi de la révision de ces politiques, en appui à la direction de la MRC et qu'une révision complète a été effectuée;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité du personnel;

Il est proposé par Sylvain Jutras

Appuyé par Guy Lavoie

ET RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'adoption de la politique des conditions de travail du personnel et qu'un exemplaire soit distribué à chaque employé de la MRC de Drummond.

ADOPTÉ



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

E.3) Politique sur les mesures disciplinaires / Adoption

MRC12287/04/19

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux orientations de la direction générale, il y avait lieu de procéder à une mise à jour des politiques relatives à la gestion des ressources humaines, dont certaines étaient désuètes;

CONSIDÉRANT QUE le comité du personnel a été saisi de la révision de ces politiques, en appui à la direction de la MRC et qu'une révision complète a été effectuée;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité du personnel;

Il est proposé par Diane Bourgeois

Appuyé par Nathacha Tessier

ET RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'adoption de la politique sur les mesures disciplinaires, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution et qu'un exemplaire soit distribué à chaque employé de la MRC de Drummond.

ADOPTÉ

E.4) Politique sur les vacances annuelles / Adoption

MRC12288/04/19

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux orientations de la direction générale, il y avait lieu de procéder à une mise à jour des politiques relatives à la gestion des ressources humaines, dont certaines étaient désuètes;

CONSIDÉRANT QUE le comité du personnel a été saisi de la révision de ces politiques, en appui à la direction de la MRC et qu'une révision complète a été effectuée;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité du personnel;

Il est proposé par Line Fréchette

Appuyé par Michel Noël

ET RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'adoption de la politique de vacances annuelles, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution et qu'un exemplaire soit distribué à chaque employé de la MRC de Drummond.

ADOPTÉ



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

E.5) Politique sur le harcèlement psychologique et sexuel / Adoption

MRC12289/04/19

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux orientations de la direction générale, il y avait lieu de procéder à une mise à jour des politiques relatives à la gestion des ressources humaines, dont certaines étaient désuètes;

CONSIDÉRANT QUE le comité du personnel a été saisi de la révision de ces politiques, en appui à la direction de la MRC et qu'une révision complète a été effectuée;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité du personnel;

Il est proposé par Diane Bourgeois

Appuyé par Michel Noël

ET RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'adoption de la politique sur le harcèlement en milieu de travail, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution et qu'un exemplaire soit distribué à chaque employé de la MRC de Drummond.

ADOPTÉ

F) COMITÉ CULTUREL / NOMINATION

MRC12290/04/19

CONSIDÉRANT QUE madame Hélène Laroche avait été nommée comme membre du comité culturel de la MRC de Drummond et qu'elle ne peut remplir ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE le mandat d'un membre du comité nommé par résolution se termine par le remplacement de ce membre ou par sa démission;

CONSIDÉRANT QUE madame Laroche a donné sa démission en tant que membre du comité culturel;

CONSIDÉRANT QUE madame Diane Bourgeois est proposée et que celle-ci accepte de représenter la MRC;

Il est proposé par Hélène Laroche

Appuyé par François Parenteau

ET RÉSOLU

DE NOMMER madame Diane Bourgeois membre du comité culturel.

ADOPTÉ



8. ÉVALUATION

A) RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES

Le rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation au 1^{er} avril 2019 est déposé. Il n'y a pas de question.

9. AMÉNAGEMENT

A) RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA)

Monsieur Benoît Bourque dépose le rapport du comité consultatif agricole de la rencontre du 3 avril 2019. Il n'y a aucune question.

A.1) Appui à une demande d'exclusion – Saint-Germain-de-Grantham – Chemin Yamaska

MRC12291/04/19

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham requiert l'appui de la MRC de Drummond dans le cadre d'une demande d'exclusion de la zone agricole permanente qui sera envoyée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à soustraire de la zone agricole, une superficie de 9 355,43 m² (0,93 ha) répartie sur trois lots;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à régulariser les utilisations commerciales et industrielles des lots 5 154 952, 5 154 949 et 5 154 942;

CONSIDÉRANT QUE la zone agricole permanente scinde ces trois propriétés en deux, les autres parties étant situées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne des sites de moindre impact sur les activités agricoles;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité consultatif agricole (CCA) le 3 avril 2019;

Il est proposé par Robert Julien

Appuyé par Albert Lacroix

ET RÉSOLU

D'INFORMER la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham que la MRC de Drummond appuie sa demande d'exclusion qui sera présentée à la Commission de protection du territoire agricole de Québec (CPTAQ), laquelle est conforme aux orientations contenues au schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Drummond.

ADOPTÉ



B) RAPPORT DU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT (CAM)

Monsieur Alexandre Cusson dépose le rapport du comité d'aménagement de la rencontre du 13 mars 2019. Après sa lecture, il n'y a aucune question.

C) APPROBATION DE MODIFICATIONS À DES RÈGLEMENTS ET DE PLAN
D'URBANISME

C.1) Drummondville

C.1.1) Règlement RV19-5070

Créer l'affectation résidentielle de moyenne à forte densité (R2) à même une partie de l'affectation industrielle de prestige (I1)

MRC12292/04/19

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement n° RV19-5070 modifiant son plan d'urbanisme n° 4299;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de créer l'affectation résidentielle de moyenne à forte densité (R2) à même une partie de l'affectation industrielle de prestige (I1) soit pour les lots existants délimités par le chemin du Golf, l'autoroute 20 et la rue Robert-Bernard;

CONSIDÉRANT les explications de la directrice de l'aménagement et des services techniques quant à ce dossier;

Il est proposé par Thérèse Francoeur

Appuyé par Carole Côté

ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 109.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° RV19-5070 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° RV19-5070 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

C.1.2) Règlement RV19-5079

Modifier les grilles des usages et des normes et le texte pour les services d'aqueduc et d'égout, les types de matériaux de revêtement extérieur permis, etc.

MRC12293/04/19

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement n° RV19-5079 modifiant son règlement de zonage n° 4300;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but d'apporter des ajustements aux grilles des usages et des normes et au texte pour les services d'aqueduc et d'égout, aux types de matériaux de revêtement extérieur permis, à la plantation d'arbre, hauteur des clôtures, etc.;

CONSIDÉRANT les explications de la directrice de l'aménagement et des services techniques quant à ce dossier;

Il est proposé par Diane Bourgeois

Appuyé par Hélène Laroche

ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° RV19-5079 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° RV19-5079 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

C.1.3) Règlement RV19-5080

Modifier des dispositions du règlement de lotissement concernant la largeur minimale des emprises de voies de circulation et des sentiers piétons

MRC12294/04/19

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement n° RV19-5080 modifiant son règlement de lotissement n° 4301;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but d'apporter des ajustements à certaines dispositions intégrées au règlement de lotissement notamment en lien avec la largeur minimale des emprises de voies de circulation et des sentiers piétons;

CONSIDÉRANT les explications de la directrice de l'aménagement et des services techniques quant à ce dossier;

Il est proposé par Diane Bourgeois

Appuyé par Michel Noël

ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° RV19-5080 modifiant le règlement de lotissement de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° RV19-5080 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

C.2) Saint-Bonaventure

C.2.1) Règlement n° 296-2018

Révision du plan d'urbanisme en concordance au SADR

MRC12295/04/19

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bonaventure a transmis pour approbation son règlement du plan d'urbanisme n° 296-2018;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement révisé le plan d'urbanisme de la Municipalité et qu'il assure la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif agricole le 9 janvier 2019;

CONSIDÉRANT les explications de la directrice de l'aménagement et des services techniques quant à ce dossier;

Il est proposé par Hélène Laroche

Appuyé par Yves Grondin

ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 109.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° 296-2018 adoptant le plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Bonaventure, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° 296-2018 à la Municipalité de Saint-Bonaventure.

ADOPTÉ

C.2.2) Règlement n° 297-2018

Révision du règlement de zonage en concordance au SADR

MRC12296/04/19

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bonaventure a transmis pour approbation son règlement de zonage n° 297-2018;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement révisé le règlement de zonage de la Municipalité et qu'il assure la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif agricole le 9 janvier 2019;

CONSIDÉRANT les explications de la directrice de l'aménagement et des services techniques quant à ce dossier;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Il est proposé par Diane Bourgeois
Appuyé par Sylvain Jutras
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° 297-2018 adoptant le règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Bonaventure, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° 297-2018 à la Municipalité de Saint-Bonaventure.

ADOPTÉ

C.2.3) Règlement n° 298-2018

Révision du règlement de lotissement en concordance au SADR

MRC12297/04/19

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bonaventure a transmis pour approbation son règlement de lotissement n° 298-2018;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement révisé le règlement de lotissement de la Municipalité et qu'il assure la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif agricole le 9 janvier 2019;

CONSIDÉRANT les explications de la directrice de l'aménagement et des services techniques quant à ce dossier;

Il est proposé par Nathacha Tessier
Appuyé par Benoit Bourque
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° 298-2018 adoptant le règlement de lotissement de la Municipalité de Saint-Bonaventure, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° 298-2018 à la Municipalité de Saint-Bonaventure.

ADOPTÉ



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

C.2.4) Règlement n° 299-2018

Révision du règlement de construction en concordance au SADR

MRC12298/04/19

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bonaventure a transmis pour approbation son règlement de construction n° 299-2018;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement révisé le règlement de construction de la Municipalité et qu'il assure la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif agricole le 9 janvier 2019;

CONSIDÉRANT les explications de la directrice de l'aménagement et des services techniques quant à ce dossier;

Il est proposé par Robert Julien

Appuyé par Michel Noël

ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° 299-2018 adoptant le règlement de construction de la Municipalité de Saint-Bonaventure, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° 299-2018 à la Municipalité de Saint-Bonaventure.

ADOPTÉ

C.2.5) Règlement n° 300-2018

Révision du règlement relatif aux permis et certificats en concordance au SADR

MRC12299/04/19

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bonaventure a transmis pour approbation son règlement relatif aux permis et certificats n° 300-2018;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement révisé le règlement relatif aux permis et certificats de la Municipalité et qu'il assure la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif agricole le 9 janvier 2019;

CONSIDÉRANT les explications de la directrice de l'aménagement et des services techniques quant à ce dossier;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Il est proposé par Carole Côté
Appuyé par Line Fréchette
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° 300-2018 adoptant le règlement relatif aux permis et certificats de la Municipalité de Saint-Bonaventure, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° 300-2018 à la Municipalité de Saint-Bonaventure.

ADOPTÉ

C.2.6) Règlement n° 301-2018

Adoption d'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale en concordance au SADR

MRC12300/04/19

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bonaventure a transmis pour approbation son règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 301-2018;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but d'assujettir certains bâtiments patrimoniaux concentrés dans le village au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et qu'il est en concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif agricole le 9 janvier 2019;

CONSIDÉRANT les explications de la directrice de l'aménagement et des services techniques quant à ce dossier;

Il est proposé par Hélène Laroche
Appuyé par Jean Parenteau
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° 301-2018 adoptant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Municipalité de Saint-Bonaventure, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° 301-2018 à la Municipalité de Saint-Bonaventure.

ADOPTÉ



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

C.2.7) Règlement n° 302-2018

Adoption d'un règlement sur les restrictions à la délivrance de permis et certificats en raison de contraintes

MRC12301/04/19

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bonaventure a transmis pour approbation son règlement sur les restrictions à la délivrance de permis et certificats en raison de contraintes n° 302-2018;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but d'assujettir la délivrance de permis et certificats dans les zones de contraintes à des dispositions particulières et qu'il assure la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif agricole le 9 janvier 2019;

CONSIDÉRANT les explications de la directrice de l'aménagement et des services techniques quant à ce dossier;

Il est proposé par Thérèse Francoeur
Appuyé par Sylvain Jutras
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° 302-2018 adoptant le règlement sur les restrictions à la délivrance de permis et certificats en raison de contraintes de la Municipalité de Saint-Bonaventure, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° 302-2018 à la Municipalité de Saint-Bonaventure.

ADOPTÉ

C.3) Saint-Majorique-de-Grantham

C.3.1) Règlement 554-19

Créer la zone A9 à même la zone A3, afin d'y autoriser un usage additionnel

MRC12302/04/19

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham a transmis pour approbation son règlement no 554-19 modifiant son règlement de zonage n° 382-05;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de créer la zone A9 à même la zone A3, afin d'y autoriser un usage additionnel soit un service de travaux d'électricité et d'installation de câblage à même l'usage principal résidentiel;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif agricole le 3 avril 2019;



CONSIDÉRANT les explications de la directrice de l'aménagement et des services techniques quant à ce dossier;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert
Appuyé par Carole Côté
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° 554-19 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° 554-19 à la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham.

ADOPTÉ

10. GESTION DES COURS D'EAU

A) ABROGATION DU RÈGLEMENT MRC-229 : RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 189 RELATIF AU COURS D'EAU APPELÉ RIVIÈRE CACOUNA CONCERNANT LES BRANCHES DUDIT COURS D'EAU SITUÉES DANS LES MUNICIPALITÉS DE SAINT-NICÉPHORE ET DE DRUMMONDVILLE / ADOPTION

MRC12303/04/19

CONSIDÉRANT la résolution 1428/12/18 adoptée par la Ville de Drummondville le 10 décembre 2018 ainsi que la résolution 0249/03/19 modifiant la première, adoptée le 18 mars 2019 et demandant à la MRC de Drummond de déréglementer certains cours d'eau, incluant les branches du ruisseau Cacouna suivantes :

- Cacouna, branche 11, section 1 et section 2;
- Cacouna, branches 16, 17 et 18;

CONSIDÉRANT la politique de déréglementation de cours d'eau adoptée le 23 novembre 2016 par la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT que l'article 248 de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM) précise que les règlements, procès-verbaux et actes d'accord qui concernent les cours d'eau ne peuvent être modifiés ni remplacés, mais peuvent être abrogés par une résolution;

CONSIDÉRANT que le règlement MRC-229 relatif aux branches 11 à 18 du ruisseau Cacouna a été adopté avant l'entrée en vigueur de la LCM et que certaines branches devraient être considérées comme des fossés en vertu de l'article 103 de la LCM;

CONSIDÉRANT QUE le règlement MRC-229 n'inclut aucune disposition normative, mais seulement une description du parcours des cours d'eau ainsi que la répartition des coûts de la réglementation;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif et de planification;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Il est proposé par Robert Julien
Appuyé par Michel Noël
ET RÉSOLU

D'ABROGER le règlement MRC-229 relatif aux branches 11 à 18 du ruisseau Cacouna.

ADOPTÉ

11. MATIÈRES RÉSIDUELLES

A) COMITÉ DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES / DÉPÔT DU RAPPORT

Monsieur Alexandre Cusson dépose le rapport du comité de gestion des matières résiduelles de la rencontre du 13 mars 2019. Il n'y a aucune question.

B) PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – RAPPORT ANNUEL 2018 / ADOPTION DU RAPPORT

MRC12305/04/19

CONSIDÉRANT QUE le 25 novembre 2015, la MRC de Drummond adoptait son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé et qu'elle a déployé tous les efforts nécessaires à l'atteinte de ses objectifs;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*, le PGMR doit comprendre un système de surveillance et de suivi du plan destiné à en vérifier entre autres le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des mesures de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu dans le cadre normatif du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles* que les municipalités régionales, ou l'autorité responsable du PGMR diffusent chaque année sur son site Internet, un rapport de suivi et de transmettre le lien du site Internet au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de gestion des matières résiduelles recommandent l'adoption du rapport au conseil de la MRC;

Il est proposé par Jean Parenteau
Appuyé par Diane Bourgeois
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le rapport annuel 2018 du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Drummond (Rapport de suivi pour l'année 2018).

DE DIFFUSER le rapport annuel 2018 sur le site Internet de la MRC.

DE TRANSMETTRE le lien du rapport annuel 2018 à l'équipe des redevances pour l'élimination de matières résiduelles du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉ



12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

A) FONDS DÉDIÉ / APPROBATION DES PROJETS

MRC12305/04/19

CONSIDÉRANT QUE le Fonds communautaire dédié à la sécurité publique, créé le 6 juillet 2011, vise à promouvoir et à supporter les initiatives locales en matière de prévention, basées sur la responsabilisation et l'engagement des citoyens et des communautés, sur le territoire de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité publique a procédé à l'analyse, le 28 mars 2019, des trois projets suivants :

- La Maison Marie-Rivier : projet de simulation d'un accident de la route au centre Marcel Dionne pour sensibiliser les jeunes aux conséquences de l'alcool au volant, drogues, vitesse et non-port de la ceinture de sécurité pour un montant de 5 600 \$.
- Le projet « Tombe pas dans le punch » du Collège Ellis, techniques policières : campagne de sensibilisation pour les jeunes concernant les risques d'abus sexuels lorsqu'ils consomment de l'alcool, pour un montant de 300 \$, conditionnel à ce qu'ils contactent toutes les écoles de niveau secondaire de la MRC afin d'y présenter leur projet.
- Le projet « C'est pas ça de l'amour » du Collège Ellis, techniques policières : campagne de sensibilisation et de prévention contre le proxénétisme et la traite de personnes, pour un montant de 500 \$, conditionnel à ce qu'ils contactent toutes les écoles de niveau secondaire de la MRC afin d'y présenter leur projet.

CONSIDÉRANT QUE le montant actuel du Fonds s'élève à 7 175,34 \$ (incluant les engagements passés) et que le montant maximal du don ne peut excéder 1 500 \$ par projet, selon les critères actuels;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'analyse du comité, basée sur les critères existants, les trois projets font l'objet d'une recommandation.

Il est proposé par Hélène Laroche

Appuyé par Line Fréchette

ET RÉSOLU

Que le préambule fasse partie de la présente résolution.

D'ACCORDER une subvention aux trois projets suivants à même le Fonds communautaire dédié à la sécurité publique, pour un montant total de 2 500 \$ et selon les modalités de versement prescrites aux règles et cadres quant à l'utilisation du Fonds :

- La Maison Marie-Rivier : projet de simulation d'un accident de la route au centre Marcel-Dionne pour sensibiliser les jeunes aux conséquences de l'alcool au volant, drogues, vitesse et non-port de la ceinture de sécurité pour un montant de 1 500 \$.
- Le projet « Tombe pas dans le punch » du Collège Ellis, techniques policières : campagne de sensibilisation pour les jeunes concernant les risques d'abus sexuels lorsqu'ils



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

consomment de l'alcool, pour un montant de 500 \$, conditionnel à ce qu'ils contactent toutes les écoles de niveau secondaire de la MRC afin d'y présenter leur projet.

- Le projet « C'est pas ça de l'amour » du Collège Ellis, techniques policières : campagne de sensibilisation et de prévention contre le proxénétisme et la traite de personnes, pour un montant de 500 \$, conditionnel à ce qu'ils contactent toutes les écoles de niveau secondaire de la MRC afin d'y présenter leur projet.

DE TRANSMETTRE un exemplaire de la présente résolution aux demandeurs.

ADOPTÉ

B) COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE / DÉPÔT DU RAPPORT

Madame Hélène Laroche dépose le rapport du comité de sécurité publique de la rencontre du 28 mars 2019. Il n'y a aucune question.

C) COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE / DÉPÔT DU RAPPORT

Madame Carole Côté dépose le rapport du comité de sécurité incendie de la rencontre du 19 mars 2019. Il n'y a aucune question.

13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

A) FONDS CULTUREL / APPROBATION DES PROJETS

MRC12306/04/19

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014 la MRC de Drummond adoptait une politique culturelle révisée pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QU'en octobre 2016 la MRC de Drummond adoptait son cinquième plan d'action triennal (2017-2019) pour lui permettre d'atteindre ses objectifs en matière de développement culturel;

CONSIDÉRANT QUE via l'action numéro 15 du plan d'action triennal, qui prévoit la mise en place d'un Fonds culturel doté d'une enveloppe totale de 30 000 \$ pour 2019, il est possible d'accorder une aide maximale de 2 000 \$ par projet présenté s'il répond aux critères d'octroi dudit fonds;

CONSIDÉRANT QUE dans ce cadre, le comité culturel de la MRC a reçu et examiné, le 25 mars dernier, trente et un (31) projets, dix-sept (17) des projets répondant aux critères fixés par le programme et que le comité recommande au conseil de leur octroyer l'aide financière inscrite dans le tableau ci-après;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de cette recommandation;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Il est proposé par Yves Grondin
Appuyé par François Parenteau
ET RÉSOLU

D'AUTORISER, pour l'année 2019 dans le cadre du programme de Fonds culturel de la MRC de Drummond, le versement des sommes ci-après indiquées au bénéfice des 17 projets identifiés, pour un total de 30 000 \$ selon la répartition suivante :

D'AUTORISER la direction générale à signer les conventions inhérentes à chaque dossier.

D'AUTORISER le versement des sommes dues au moment considéré opportun par l'agent de développement culturel.

Subventions dans le cadre du Fonds culturel de la MRC de Drummond

Demandeurs	Titres des projets	Octrois 2019
Chœur Bella Voce	Cantates de J.S. Bach	2000 \$
Coop Axart	Art sous lumière noire	1500 \$
Jean Larocque	Quatuor pour le 3 ^e âge	2000 \$
Galerie d'art Desjardins	Trompe l'œil	2000 \$
Anie Langelier	C'est dans ma nature! La grenouille verte et la loutre de rivière	2000 \$
Francine Kisoso	Réalisation d'un album de 6 chansons et de deux vidéos	2000 \$
Collectif de 9 artistes	Lumière sur l'ombre	1600 \$
Suzanne Ricard	Mosaïque de vie	2000 \$
Evelyn Losier	Exposition livre « L'environnement nous tient à cœur »	900 \$
Claude Larivière	Les photos de Waldo	2000 \$
Municipalité de St-Majorique	Aux goûts du sanctuaire	2000 \$
Société d'histoire de Drummond	Le fil de l'histoire	2000 \$
Municipalité de Saint-Bonaventure	3 concerts 2019	2000 \$
Paroisse Sacré-Cœur-de-Jésus (Durham-Sud)	Concert d'orgue	1000 \$
Loisirs Saint-Pie-de-Guire Inc.	Fête du village	1000 \$
Comité des citoyens de St-Joseph	Quartier St-Joseph Sur une bonne note	2000 \$
Maison Marie-Rivier	Bonne fête mon chœur	2000 \$
Total des demandes		30 000 \$

ADOPTÉ



B) COMITÉ CULTUREL / DÉPÔT DU RAPPORT

Monsieur Alexandre Cusson dépose le rapport du comité culturel de la rencontre du 25 mars 2019. Il n'y a aucune question.

C) SONDAGE SUR LES BESOINS ET INTÉRÊTS DE LA POPULATION DE LA MRC /
MANDAT

MRC12307/04/19

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a reçu une aide financière de 13 123 \$ dans le cadre du programme pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal, pour la réalisation d'un sondage portant sur les besoins et intérêts de la population des municipalités participantes au projet;

CONSIDÉRANT QUE la somme reçue du Ministère des Affaires municipales et de l'habitation couvrira 50 % du coût du projet;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes se sont engagées par résolution à contribuer financièrement au projet à la hauteur de 50 % de son coût;

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités de Saint-Majorique-de-Grantham, Saint-Eugène, Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Lucien, Saint-Bonaventure, Saint-Edmond-de-Grantham, Notre-Dame-du-Bon-Conseil village, Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse, Saint-Guillaume et Sainte-Brigitte-des-Saults participent au projet de sondage;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a accepté d'agir à titre d'organisme responsable du projet;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu différentes offres de services pour la réalisation de ce mandat et que celles-ci ont fait l'objet d'une étude de la part du comité de travail pour ce projet, composé de directeurs/directrices de certaines municipalités participantes au projet;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de Léger est celle retenue par les membres du comité de travail ;

Il est proposé Line Fréchette
Appuyé Hélène Laroche
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le mandat à *Léger* pour la réalisation du sondage sur les besoins et attentes des citoyens pour une somme maximale de 26 246 \$ incluant les taxes.

D'AUTORISER les paiements selon l'échéancier du contrat à venir.

D'AUTORISER la direction générale à signer les documents afférents.

ADOPTÉ



D) COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU CONSEIL RÉGIONAL DE
L'ENVIRONNEMENT DU CENTRE-DU-QUÉBEC / DÉPÔT DU RAPPORT

Madame Diane Bourgeois dépose le compte-rendu de la rencontre du Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec, du 8 mars 2019. Après sa lecture, il n'y a aucune question.

E) COMITÉ DU TRANSPORT COLLECTIF / DÉPÔT DU RAPPORT

Madame Nathacha Tessier dépose le rapport du comité de transport collectif de la rencontre du 13 mars 2019. Il n'y a aucune question.

F) PROJET DES BOÎTES À JEUX / AUTORISATION

MRC12308/04/19

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond est le maître d'œuvre du projet de « Boîtes à jeux » pour l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a obtenu une aide financière du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec d'une somme de 34 294 \$ pour le projet de boîtes à jeux, dans le cadre du Programme portant sur l'amélioration de la santé, du bien-être et de la qualité de vie des enfants et des jeunes de 0 à 17 ans ainsi que leur famille;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a reçu la confirmation qu'elle recevra également une somme de 8 048 \$ pour ce même projet dans le cadre du Programme de soutien financier de Loisir Sport Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet nécessite des paiements de fournisseurs afin de réaliser le projet et ainsi favoriser sa mise en place;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert

Appuyé par Thérèse Francoeur

ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement des factures reliées à ce projet, sur réception de celles-ci, en respect des subventions obtenues.

ADOPTÉ

14. CORRESPONDANCE

A) DEMANDES D'APPUI

Il n'y a aucune demande d'appui pour ce mois.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

B) INFORMATIONS GÉNÉRALES

26 février 2019	MRC de Pierre-De Saurel / Appui en lien avec la Coop de solidarité Santé Shooner-Jauvin
27 février 2019	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation / Approbation du règlement d'emprunt sur la bâtisse de la MRC
5 mars 2019	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation / Tournée régionale de la ministre et invitation à une rencontre le 15 mars 2019 (deux lettres)
5 mars 2019	Commission de toponymie du Québec / Décisions de la Commission
7 mars 2019	Municipalité de L'Avenir / Opposition au registre et immatriculation des armes à feu du Québec
8 mars 2019	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation / Le projet de secrétariat à la main-d'œuvre a été choisi par les membres du comité régional de sélection du Centre-du-Québec
8 mars 2019	La Mutuelle des municipalités du Québec / Offre d'assurance contre les cyberattaques
12 mars 2019	Municipalité de Saint-Bonaventure / Appui en lien avec la Coop de solidarité Santé Shooner-Jauvin
13 mars 2019	Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques / Programme d'aide aux MRC pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques pour l'exercice financier 2018-2019 (1 ^{ère} lettre)
13 mars 2019	Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques / Programme d'aide aux MRC pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques pour l'exercice financier 2018-2019 (2 ^e lettre)
13 mars 2019	MRC d'Antoine-Labelle / Demande d'appui de la MRC de la Jacques-Cartier quant au remboursement des taxes nettes
14 mars 2019	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation / Le projet de cocampagnes de promotion a été choisi par les membres du comité régional de sélection du Centre-du-Québec
15 mars 2019	Ministère de la Sécurité publique / Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

15 mars 2019	MRC de L'Érable / Résolution à propos du Plan régional des milieux humides et hydriques
20 mars 2019	MRC de L'Érable / Appui pour la collecte sélective des matières recyclables
21 mars 2019	Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours / Appui pour des actions pour l'achat de produits agroalimentaires
21 mars 2019	Gouvernement du Canada / Accusé réception pour la résolution au sujet de la lutte contre les changements climatiques
21 mars 2019	Fondation Sainte-Croix/Heriot / Invitation à participer à l'assemblée générale annuelle le 2 mai 2019
21 mars 2019	Fondation Sainte-Croix/Heriot / Invitation au tournoi de golf le 21 août 2019
21 mars 2019	Ministère de la Culture et des Communications / Programme d'aide financière aux initiatives de partenariat
22 mars 2019	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation / Aide financière liée à la légalisation du cannabis
25 mars 2019	Ministère de la Sécurité publique / Rappel pour le schéma de couverture de risque
26 mars 2019	Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults / Opposition au registre et immatriculation des armes à feu du Québec
27 mars 2019	Culture Centre-du-Québec / GalArt 2019 – offre de partenariat

15. DIVERS

Aucun item n'est discuté à ce point.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public. M. Gilles Paul-Hus, résident de Saint-Bonaventure, pose des questions sur le dossier de la fibre optique. Le préfet répond aux questions.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

MRC12309/04/19

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite,

Il est proposé par Jean-Guy Hébert
Appuyé par Sylvain Jutras
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil lève la présente séance.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST LEVÉE À 20 h 14.

Alexandre Cusson
Préfet

Guy Drouin
Secrétaire-trésorier